

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 16 novembre 2023

Direction Générale des Services – N°10.07.2023.105

Objet : NPNRU - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre du pôle d'équipements – Signature - Autorisation

Date de la convocation : 08 novembre 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 25

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, M. David BEAUCOUSIN, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mmes Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Infali DABO, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

ABSENTS :

Monsieur Ibrahim DEM.

Madame Clélia DEM.

SECRETARE DE SEANCE: Madame Evelyne LERICHE

RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR

VU :

- La délibération de la Ville de Cléon du 13 décembre 2019 validant la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU
- La délibération de la Ville de Cléon du 10 mai 2023 validant l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU
- La délibération de la ville de Cléon du 13 décembre 2019 validant la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation du NPNRU à Rouen Normandie Aménagement

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

NPNRU - Avenant n.1 au marché de maitrise d'oeuvre du pôle d'équipements - Signature - Autorisation

Date de transmission de l'acte : 20/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2023

Numéro de l'acte : 10-07-2023-105 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20231116-10-07-2023-105-DE

Date de décision : 16/11/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

- La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation du NPNRU notifiée à Rouen Normandie Aménagement le 11 février 2020
- Le marché notifié le 7 avril 2022 pour une durée prévisionnelle de 5 ans au groupement BplusB Architectures, Verdi Bâtiment Nord de France, SAS Verdi Picardie et Espace Libre
- L'avis favorable de la Commission Finances, Politique de la Ville et Aménagement Urbain en date du 7 novembre 2023

CONSIDERANT :

- Que l'équipe de maîtrise d'œuvre est chargée des missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires afin de réaliser les études, concevoir et diriger la réalisation du Pôle Equipements comprenant un groupe scolaire, un centre socio-éducatif et un pôle petite enfance.
- Que les études stade APD ont été validées le 6 mars 2023.
- Que conformément à l'article 8.2 du CCAP, la rémunération définitive de la MOE est arrêtée suite à la validation de l'estimation financière proposée dans le cadre de l'APD.
- Qu'il est envisagé dans la présente modification, de transformer le forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre en forfait définitif de rémunération conformément aux stipulations du marché

L'adjointe au Maire en charge des Finances, de la Politique de la ville et de l'Aménagement Urbain expose les éléments suivants :

- Coût travaux à la signature du marché : 8 049 000 € HT
- Coût travaux phase APD : 8 554 145.27 € HT
- Soit une augmentation de 505 145.27 € HT soit 6.28 % d'augmentation.

Le forfait de rémunération provisoire de la MOE (14.15% coût travaux) était de 1 138 933.50€ HT.

Le forfait de rémunération définitif de la MOE (14.15% coût travaux) est donc de 1 210 411.54 € HT soit 6.28 % d'augmentation.

En conséquence, le marché de maîtrise d'œuvre du pôle d'équipements a été augmenté de 71 478.04 € HT majorés de la TVA en vigueur.

Au global, le marché n°22-05907 de maîtrise d'œuvre du pôle d'équipements est porté à 1 210 411.54 € HT soit 1 452 493.85 € TTC (un million deux cent dix mille quatre cent onze euros et cinquante-quatre centimes). Il est donc constaté une augmentation de 6.28% au regard du marché initial. Cette modification ne change pas l'objet du marché. Il n'en bouleverse pas l'économie générale.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Et à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

- **24 voix POUR** : M. Frédéric MARCHE (pouvoir de Mme Corine PALMENTIER), M. David BEAUCOUSIN, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mmes Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE (pouvoir de Mme Alexandra EMERY), Mme Valérie HOULIER (pouvoir de Mme Coumba SALL), MM. Infali DABO, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE (pouvoir de M. Guy KIVATA), Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE.

- **1 ABSENTION** : Mme Laëtitia LEFEBVRE.

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre du pôle d'équipements.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tout document relatif à cet avenant.

Pour copie conforme,

Cléon, le 16 novembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 20/11/2023

Transmis en Préfecture le : 20/11/2023